

Le Local'Jeunes : pour les 11-15 ans

Renseignements, inscriptions et facturation

SERVICE JEUNESSE

Hôtel de Ville - 25 rue de la Razée
44 115 BASSE-GOULAINÉ

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h
et de 13h30 à 17h15, le jeudi jusqu'à 19h.

Service jeunesse : Tél. 02 40 06 09 39 -
jeunesse@basse-goulaine.fr

Local Jeunes

CONTACT

Rue de la Poste
44115 Basse-Goulaine
Tél. 09 64 12 33 02
Mail : localjeunes@basse-goulaine.fr
www.basse-goulaine.fr



VOTRE COMPTE « ESPACE FAMILLE »

Chaque famille inscrite dispose d'un compte sur l'Espace famille. Pour y accéder, vous devez vous munir de votre identifiant et votre mot de passe communiqués par le service scolaire et jeunesse. Pour toutes vos questions sur les loisirs de votre enfant ou effectuer les paiements, rendez-vous sur votre Espace famille !

basse-goulaine.espace-famille.net

L'équipe du Local'Jeunes accompagne les adolescents de 11 à 15 ans dans la mise en place de projets individuels et/ou collectifs en favorisant l'autonomie et leur implication. Sportives ou culturelles, les animations sont nombreuses : atelier multimédia, photos, ateliers manuels, sports, sorties, jeux de société... Les actions s'organisent à partir des propositions de l'équipe d'animation et de celles des jeunes.

Le Local'Jeunes organise une soirée par semaine pendant les vacances (jusqu'à 22h).

Horaires d'ouverture

En période scolaire

- > mercredi et samedi de 13h à 18h

Pendant les vacances

- > du lundi au vendredi de 13h à 18h

Réservations

L'inscription annuelle (de septembre à août) s'effectue au service jeunesse de la mairie, via le formulaire disponible sur l'espace famille ou directement en mairie. En fonction des programmes proposés, les réservations aux activités et aux sorties se font directement auprès des animateurs.

Tarifs

N° de tranche	Tranche de QF		Forfait annuel Jeunesse	Ticket activités
1	0 €	250 €	2,90 €	0,60 €
2	251 €	500 €	5,80 €	1,20 €
3	501 €	750 €	8,70 €	1,80 €
4	751 €	1000 €	11,60€	2,40 €
5	1001 €	1250 €	14,50 €	3,00 €
6	1251 €	1500 €	17,40 €	3,60 €
7	1501 €	1750 €	20,30 €	4,20 €
8	1751 €		23,20 €	4,80 €
	Indéterminés			



Modalités de paiement

PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE

Le règlement des services extrascolaires se fait obligatoirement en prépaiement : le compte famille doit donc être crédité en amont afin de présenter en

permanence un solde positif. Après consommation d'un service extrascolaire, le compte famille est alors automatiquement débité du montant correspondant.

MODES DE PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer directement auprès du service scolaire-jeunesse de la mairie, selon les modalités suivantes :

- > par paiement en ligne sécurisé depuis l'Espace famille,
- > par prélèvement automatique (prélèvement le 10 du mois suivant un montant fixe défini au préalable),
- > par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public, adressé par courrier ou déposé au service scolaire-jeunesse en mairie,
- > en espèces, directement auprès du service scolaire-jeunesse en mairie,
- > en chèques-vacances (ANCV) adressé par courrier ou déposé au service jeunesse et scolaire en mairie